



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°166/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026**

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 23

Nombre de votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, PRAT Patrice, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, ROBELET Olivier, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Véra, CARMINATI Jérôme, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, TRICHOT Benoît, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE).

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Modification de la composition des commissions

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°89/2026 du 1^{er} juin 2026, relative à la création des commissions communautaires,

Considérant la démission de Monsieur Denis BONNEAUD, élu de la commune de Saint-Laurent des Arbres, et de Madame Jocelyne GAYTE, élue de la commune de Sabran, de la commission Déchets,

Considérant la démission de Madame Naïma DAHMANI, élue de la commune de Bagnols-sur-Cèze, de la commission Mobilité,

Considérant la nécessité de remplacer ces élus au sein des commissions Mobilité et Déchets,

Considérant la volonté de Monsieur Alexandre PISSAS, élu de la commune de Tresques, de participer à la commission Ressources et Partenariats,

Considérant la volonté de Monsieur Sébastien MAIRESSE, de la commune de Saint-Laurent de Carnols, de participer à la commission Attractivité économique.

Considérant la volonté de Madame Aurélie GUENNOG, élue de la commune de Vénéjan, de participer à la commission Aménagement du territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte :

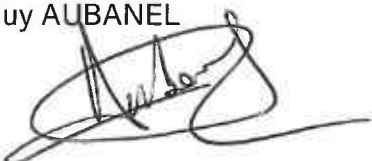
- De désigner Madame Christine THUAIRE (Saint-Laurent des Arbres) en remplacement de Monsieur Denis BONNEAUD à la commission Déchets,
- De désigner Madame Nathalie BORELLY (Sabran) en remplacement de Madame Jocelyne GAYTE à la commission Déchets,
- De désigner Jérôme JACKEL (Bagnols-sur-Cèze) en remplacement de Madame Naïma DAHMANI à la commission Mobilité,
- De désigner Monsieur Alexandre PISSAS (Tresques) membre de la commission Ressources et Partenariats.
- De désigner Monsieur Sébastien MAIRESSE (Saint-Laurent de Carnols), membre de la commission Attractivité économique,
- De désigner Madame Aurélie GUENNOG (Vénéjan), membre de la commission Aménagement du territoire.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Guy AUBANEL



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération n°166.2026 du 28 septembre 2026, page 2